



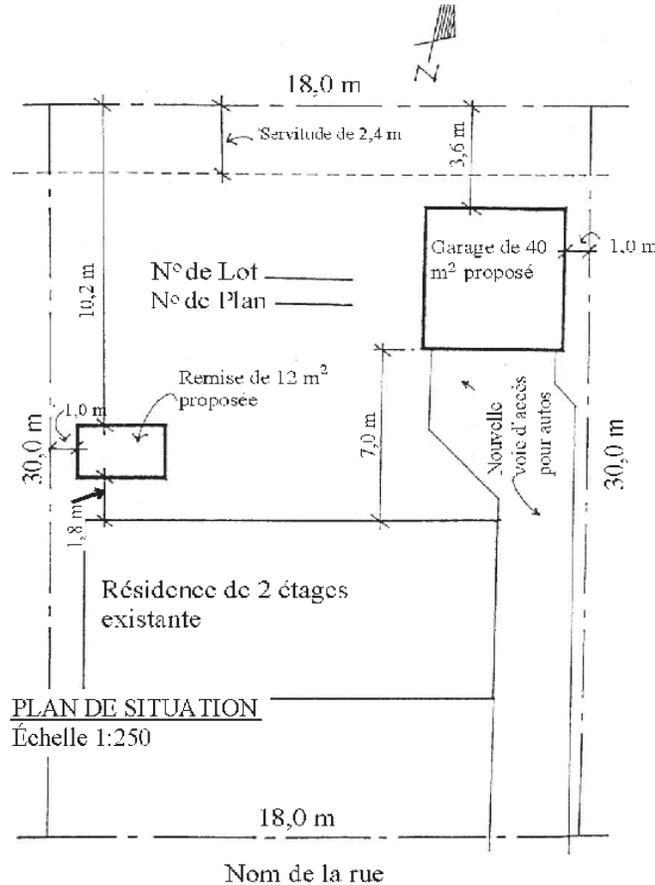
EXEMPLE DE PLANS DE GARAGES



Plan d'implantation

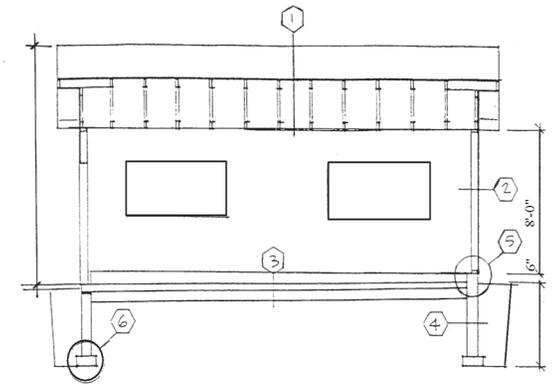
Le dessin doit préciser :

- Les lignes de lot et leurs dimensions
- L'emplacement prévu du bâtiment accessoire, à l'échelle, avec les distances des autres bâtiments et des lignes de lot.
- La superficie du lot et la surface construite des bâtiments – principal et accessoires;
- Les changements apportés au nivellement (une autorisation de nivellement de terrain peut être requise)



Dessins exigés

Deux jeux complets de dessins visibles et dessinés à l'échelle conventionnelle doivent obligatoirement accompagner le formulaire de demande de permis de construire.



COUPE TRANSVERSALE

Échelle 1/4" = 1'-0"

NOTES DE CONSTRUCTION

- | | |
|--|---|
| ① TOIT
Bardeaux d'asphalte
Panneaux de contreplaqué de 1/2" avec agrafes en H
Fermes préfabriquées à entraxe de 24" | ④ MUR DE FONDATION
Béton coulé de 8" d'épaisseur |
| ② MUR EXTÉRIEUR
Parement vinyle
Papier de revêtement
Panneaux de contreplaqué de 1/2"
Colombages de 2" x 4" à entraxe de 24" c.c | ⑤ ANCRAGE
Boulons d'ancrage de 1/2" de diamètre à 7-10" c.c maximum. |
| ③ PLANCHER
Dalle de béton de 3" à 4 650 PSI avec entrainement d'air de 5 à 8 %
Matériau granulaire de 6" | ⑥ SEMELLE
Semelle filante de 6" x 16" |

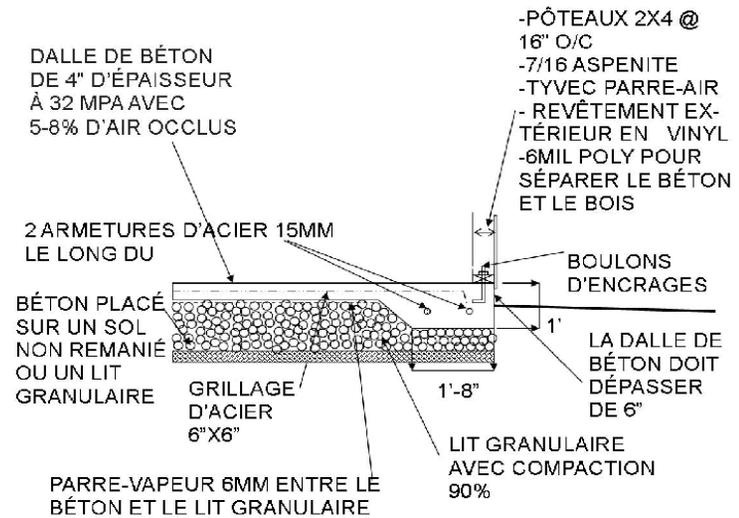
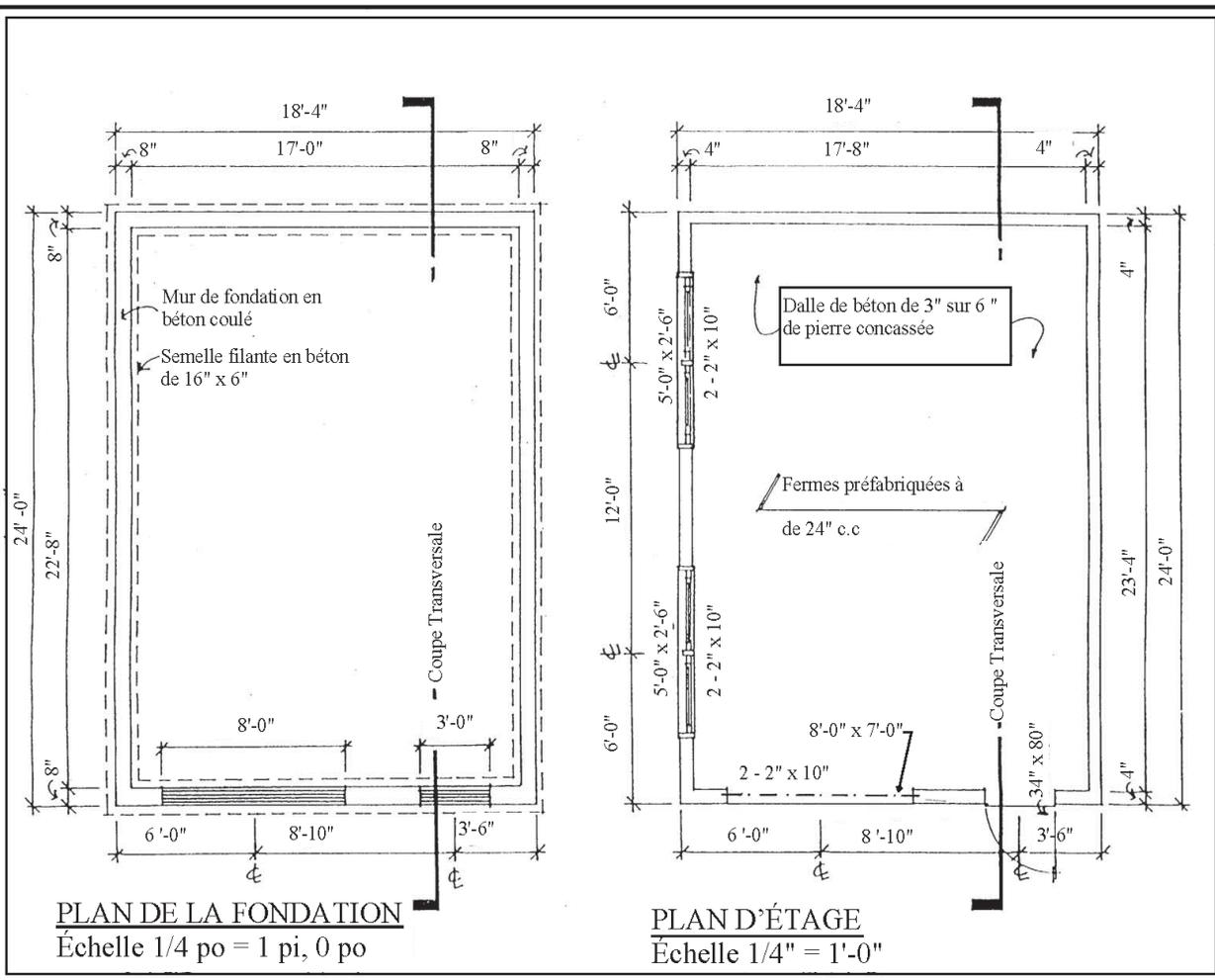
Coupe transversale

Le dessin doit préciser :

- La construction et la profondeur des fondations
- La construction du plancher
- La construction des murs, y compris la hauteur des montants
- La construction de la toiture, y compris sa pente et la hauteur du faite du toit au-dessus du niveau du sol.

CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET
205 VIELLE ROUTE 17, C.P 350
PLANTAGENET ON. K0B 1L0
T: (613) 673-4797
FAX: (613) 673-4812

EXEMPLE DE PLANS POUR UNE DALLE DE BÉTON
MOINS DE 592 PIEDS CARRÉS



NOTE: UNE CONSTRUCTION AVEC UN AIR AU DESSUS DE 592 PIED CARRÉ A BESOIN D'UN SCEAU D'INGÉNIEUR.

Élévations;

Le dessin doit préciser :

- L'apparence générale du bâtiment accessoire, vue des quatre côtés, les dimensions des fenêtres et des portes et le revêtement extérieur (ex., le parement)

Le dessin doit préciser;

- La semelle et les murs de fondation et la construction du plancher

Le dessin doit préciser :

- L'emplacement et l'épaisseur des murs
- L'emplacement des fenêtres et des portes, y compris leurs dimensions et linteaux
- La construction de la toiture, y compris les poutres, les chevrons, les solives ou les fermes, leurs dimensions et leur orientation

